



Une valise pleine à craquer pour faire le tour du monde: si l'image est exagérée, les salaires n'en vont pas moins augmenter dès 2012, de près de 300 francs par exemple, après les trois ans de formation initiale.

# Chapitre 4: 2012 donnera lieu à de plus hauts salaires

Le 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle Convention collective nationale de travail (CCNT) entrera en vigueur. Avec des salaires minimums supérieurs pour les jeunes et un nouveau système salarial. Les partenaires sociaux se sont accordés pour introduire le paquet salarial en 2012 seulement. Avant-goût de la hausse à venir.

«Nous avons négocié cette nouvelle CCNT pendant deux ans», commente Stefan Unternährer, responsable des négociations pour les employés. Dans l'ensemble, la CCNT constitue un paquet équilibré. Sur certains objets, les patrons sont plus avantagés, sur d'autres ce sont les employés. On y trouve des salaires minimums plus élevés. Puis la crise économique est arrivée. Il s'est vite avéré que les restaurateurs et les hôteliers ne pourraient supporter une hausse des charges salariales. Il a donc été décidé que le nouveau système salarial et les nouveaux salaires minimums seraient introduits seulement en 2012. Jusque-là, les salaires minimums actuels restent en vigueur. En outre, il a été établi que les nouveaux salaires minimums de 2012 seraient adaptés dans le cas où d'ici là le ren-

chérissement s'élève à plus de 2%. «Pour moi il est important d'introduire un système salarial moderne, qui rende justice à la formation initiale et à la formation continue», dit Stefan Unternährer. Objectif atteint.

### Un paquet équilibré

À l'avenir, les formations initiale et continue seront rétribuées en conséquence. Ce qui pour la branche signifie des collaborateurs encore plus qualifiés à l'avenir. Pour le profit de tous. Les employés seront plus concurrentiels sur le marché du travail. Les clients profiteront d'un meilleur service et les patrons verront leur chiffre d'affaires augmenter.

mario.gsell@gastroneews.ch  
Adaptation: Laurent Schlittler

### «La série verte» en neuf épisodes

Nouvelle Convention collective nationale de travail: «eXpresso» fait le point des nouveautés en 9 chapitres (sur 9 semaines).

1. Vacances (n° 34/09)
2. Temps de travail (n° 35/09)
3. Définition d'un établissement saisonnier et conséquences pour les employés (n° 36/09)
4. Salaires minimums
5. 13<sup>e</sup> salaire
6. Réductions salariales
7. Réglementation des heures supplémentaires
8. Formation et formation continue payées
9. Congé paternité et tribunal arbitral

Les articles peuvent être consultés sur la page [www.expresso.ch](http://www.expresso.ch). La nouvelle CCNT sera envoyée aux membres Hotel & Gastro Union au plus tard avant la fin de l'année.



### Les nouveaux salaires minimums dès 2012

	Salaire min. jusqu'en 2011	Salaire min. dès 2012
<b>Sans apprentissage:</b>		
<b>avec Progresso</b>	Fr. 3383.–	Fr. 3400.–
<b>avec attestation fédérale</b>	Fr. 3567.–	Fr. 3600.–
<b>Avec apprentissage:</b>		
<b>avec 6 jours de formation continue</b>	Fr. 3823.–	Fr. 4100.–
<b>avec examen professionnel fédéral</b>	Fr. 4787.–	Fr. 4200.–
		Fr. 4800.–

Les membres de Hotel & Gastro Union peuvent être informés gratuitement sur la question des salaires au 021 616 27 07.



Les employés de l'hôtellerie-restauration fêtent la nouvelle CCNT. Découvrez le film interactif à l'adresse [www.hotelgastrounion.ch](http://www.hotelgastrounion.ch)